

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT RHIN  
Arrondissement de Thann



Commune  
de  
**BOURBACH LE BAS**  
*Mairie*  
*12, rue de l'Eglise*  
*68290 BOURBACH LE BAS*

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 068-216800458-20260323-092026-AU

Berger  
Levrault

***ARRETE MUNICIPAL N° 05/2026 portant délégation de  
fonction et de signature à ULLRICH Marie-Laure, 3<sup>ème</sup>  
Adjointe au Maire.***

Le Maire de la Commune de BOURBACH LE BAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122.18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Madame ULLRICH Marie-Laure, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, est déléguée pour suivre les affaires communales relatives aux affaires sociales, scolaires, animation et en rapport aux personnes âgées et signer tous documents s'y rapportant pour la durée du mandat.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Trésorier.

Fait à BOURBACH LE BAS, le 23/03/2026

Le Maire : Christophe BIHLER

